

Avec le soutien de :



Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage
Site Natura 2000 « Sommets du Nord Margeride » FR 8301070
29 mars 2011 – en Mairie de Ruynes en Margeride

PJ : Présentation Powerpoint© du Diagnostic

Présents :

M. Albert HUGON, président du comité de pilotage et maire de Clavières
M. Félix LONGEON, mairie de La Besseyre-Saint-Mary
M. Hubert VICARD, mairie de Védrines-Saint-Loup
M. Serge BUFFIER, mairie de Ruynes-en-Margeride
M. Gabriel BOISSERIE, mairie d'Auvers
M. Pierre BIRON, SPPR 15
M Ludovic BADON, DDCSPP 43
Mme Flora PLANCHON, DDT 43
Mme Guylaine GELOT, ADASEA 15
Mme Agnès TRONCHE, FDAAPPMA 15
M. Alexandre SUC, DDT 15
M. Jacques LACOSTE, Syndicat des forestiers privés du Cantal
Mme Lucie ROUSSET, FDSEA
M. Daniel CHARBONNIER, Fédération de Chasse 15
M. André GAUTHIER, Syndicat des Eaux de la Margeride Nord
Mme Aude QUERRY, FDSEA
M. Laurent CELLIER, gendarmerie de Ruynes-en-Margeride
M. Aurélien GRIMAUULT, DREAL Auvergne
M. Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne
M. Thibault BONNISSEAU, CCI du Cantal
M. Laurent BERNARD, SMAT du Haut-Allier
M. David OLAGNOL, SMAT du Haut-Allier

Excusés :

Conseil Régional d'Auvergne
Conseil Général du Cantal
Comité Régional de Randonnée Pédestre
Service de Défense et de Protection Civile
CPIE 43
CPIE 15
Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents
Fédération de pêche 43
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Agence de l'eau Adour-Garonne
Sous-préfecture de Brioude
Chambre d'agriculture de Haute-Loire
ONCFS 43
ONCFS 15
CRPF Auvergne
Conservatoire Botanique National

M. HUGON, président du comité de pilotage, accueille les participants et les remercie de leur présence. Il rappelle que le périmètre initial de 913 ha concerne quatre communes :

- Clavières
- Védrières-Saint-Loup
- Auvers
- La Besseyre-Saint-Mary

M. Hugon rappelle également qu'une zone d'étude a été définie à partir de ce périmètre initial, pour laquelle quatre communes supplémentaires sont concernées :

- Montchamp
- Ruynes-en-Margeride
- Lorcières
- Chastel

Ce périmètre a été défini en fonction de l'évolution du territoire, rappelle M. Hugon. M. Bernard ajoute que les connaissances sur ce même territoire ont également évolué.

M. Olagnol commence l'exposé du diagnostic, en rappelant le fonctionnement de la démarche Natura 2000. Un Document d'objectifs doit être réalisé, comprenant trois phases :

- Diagnostic écologique et socio-économique
- Etablissement des enjeux et objectifs de conservation
- Programme d'action

■ Puis la méthodologie du diagnostic est présentée :

- Analyse bibliographique
- Etudes sur la faune et la flore
- Entretiens avec les acteurs socio-économiques du territoire
- Diagnostic agricole par l'ADASEA

■ Diagnostic environnemental :

Plusieurs zonages d'inventaires recoupent la zone d'étude du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride ». Ce sont des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Deux études sur les invertébrés ont été menées en 2010 (Coléoptères et Lépidoptères), qui n'ont révélé aucune espèce d'intérêt communautaire.

L'Office National des Forêts a conduit un complément de cartographie des habitats naturels en 2010, qui a donné les éléments suivants :

- 35 types d'habitats naturels selon la typologie Corine biotope
- 17 habitats naturels d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont principalement composés de milieux forestiers (Hêtraies-sapinières) et de Landes à callunes. Les tourbières, bien que représentant une faible surface, sont des habitats prioritaires, et doivent donc être gérées avec une considération particulière. On trouve quelques habitats naturels rocheux, ainsi que des milieux prairiaux dont l'un est prioritaire (pelouse à Nard).

L'état de conservation des landes est assez variable selon les secteurs, allant de bon sur certaines zones à dégradé sur d'autres. Des notes sur 100 ont été attribuées en plusieurs points des habitats forestiers, qui sont dans l'ensemble au-dessus de 50. L'état de conservation peut donc être qualifié de bon à moyen.

- 2 espèces végétales d'intérêt communautaire (Bryophytes) :
 - o La Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*)
 - o L'Orthotric de Roger (*Orthotrichum rogeri*)

Plusieurs espèces patrimoniales ont également été recensées, comme l'Azuré des Mouillères (papillon) ou des espèces végétales telles le Lycopode à massue, la Drosera à feuilles rondes ou encore les Sphaignes.

- Après la présentation du diagnostic environnemental, des remarques sont faites et des questions sont posées :

M. Vicard suggère d'indiquer le contrat territorial récemment mis en place sur les affluents de l'Allier (Cronce en particulier).

M. Tabourin demande quelles sont les raisons de l'état de conservation défavorable des landes : déprise agricole ou intensification des pratiques ? M. Olnol répond que dans ce cas, il s'agit d'une intensification des pratiques, notamment agricoles (retournement de landes).

M. Hugon souligne l'évolution du milieu forestier au cours du temps, avec au départ de grandes étendues de vaines pâtures, puis de grandes plantations.

M. Tabourin pose la question de l'état de conservation des tourbières : quelles sont les menaces qui pèsent et justifient un état de conservation moyen ?

M. Olnol indique que les données sur les tourbières sont assez éparées, mais que deux facteurs défavorables peuvent être considérés selon la situation :

- dans le cas des tourbières en milieu forestier, le risque est un assèchement à long terme
- dans le cas des milieux agricoles, ce peut être des pratiques trop intensives (surpâturage)

Mme Planchon évoque l'intégration des notions de « Trames verte et bleue » à la démarche.

- Le diagnostic socio-économique est ensuite présenté :

La démographie du territoire, comme la plupart des territoires ruraux au 20^{ème} siècle, a subi un fort exode rural (5 des 8 communes de la zone d'étude ont perdu plus de 40 % de leur population entre 1968 et 2007). La part des agriculteurs et des retraités est supérieure à celle que l'on retrouve au niveau national.

En ce qui concerne l'agriculture sur le secteur de la Margeride, la plupart des exploitations sont individuelles. La part des formes sociétaires est comparable à celle que l'on retrouve au niveau national (aux environs de 25 %). Les exploitations sont majoritairement orientées vers un système laitier, et la SAU est à plus de 90% couverte en herbe (majorité de prairie permanente).

La zone d'étude est couverte à 22% par des surfaces agricoles, exclusivement situées sur les communes cantaliennes. La commune de Clavières est la plus concernée, avec près de 400 ha de terrains agricoles, la plupart en estives. Plusieurs terrains d'estives sont issus de récentes campagnes de défrichement, notamment sur Clavières et Ruynes-en-Margeride. D'une manière générale, le pâturage est pratiqué entre la mi-mai et Toussaint, la fertilisation est courante et variable selon les secteurs.

La forêt est au cœur de grandes évolutions paysagères du 20^{ème} siècle sur la Margeride. Tout d'abord, le plan de restauration des terrains de montagne (RTM), puis le fonds forestier national (FFN), ont entraîné de grandes plantations gérées en futaie régulière, essentiellement en épicéa. Les autres principales essences sont résineuses : Le sapin, présent depuis longtemps et géré plutôt en futaie irrégulière, est considéré comme « l'essence noble » de la Margeride.

Le pin sylvestre, essence pionnière des landes, est encore bien présent sur le massif, mais en première ligne du défrichement. Les feuillus sont des hêtres, gérés plutôt en taillis, et destinés majoritairement au bois de chauffage.

Le domaine forestier public regroupe la forêt domaniale du Mont Mouchet, la communale de Clavières et plusieurs forêts sectionales, généralement gérées en futaie régulière, même si l'orientation va vers la futaie irrégulière. Le domaine privé est principalement constitué de grandes propriétés, généralement réunies en groupements forestiers (La Margeride, Le Gay, Gastier, La Ténezère, Meyronne).

La valorisation de la forêt constitue le cœur de la Charte forestière territoriale de la Margeride, qui regroupe 22 communes. Son action phare est le Pôle d'activité bois de La Voreille sur la commune de Vabres, avec une importante unité de transformation du bois.

D'autres activités influencent la gestion du territoire margeridien, comme la chasse (dont la bécasse constitue un intérêt particulier), la pêche (faible enjeu), ou les cueillettes (champignons, myrtilles, ...). La variation saisonnière des populations de cervidés peut s'expliquer par une surpopulation dans le secteur de Combeneyre, qui est compensée par une migration estivale vers les sommets de la Margeride. Le tourisme est axé d'une part sur le patrimoine naturel avec l'écomusée de la Margeride et les paysages harmonieux alentours, et d'autre part sur le patrimoine culturel (thèmes forts de la Bête du Gévaudan, de la seconde Guerre Mondiale avec le Mont Mouchet). Le patrimoine bâti est reconnu par plusieurs inscriptions à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (viaduc de Garabit, église de Lorcières, Tour de Ruynes, ...).

■ Des observations sont apportées après la présentation du diagnostic socio-économique :

M. Tabourin demande si des problèmes sanitaires sont présents sur ces forêts. M. Olnol répond que globalement, l'état sanitaire est satisfaisant, excepté certaines parcelles de la forêt domaniale du Mont Mouchet, qui ont subi des attaques de scolytes. Des lâchers de prédateurs (*Rhizophagus*) ont toutefois permis de maîtriser ces attaques.

Le problème de la densité et de l'homogénéité des peuplements est alors évoqué. M. Boisserie indique que les porte-graines (sapins) sont trop peu nombreux dans les plantations d'épicéas pour assurer une régénération en sapin.

M. Hugon affirme que le Plan de Développement de Massif, destiné aux petits propriétaires, a bien fonctionné sur le secteur de la Margeride.

M. Tabourin demande quelle gestion est faite aujourd'hui sur ces boisements (plantations d'épicéas ?). Plusieurs personnes indiquent que la tempête de 1999, ajoutée aux multiples dégâts de la neige ont induit une certaine méfiance vis-à-vis de l'épicéa. Le Mélèze et le Douglas sont aujourd'hui des essences couramment utilisées pour les plantations. Albert Hugon précise que dans les années 1970, seules les plantations d'épicéas étaient subventionnées dans le cadre du Fonds Forestier National.

M. Vicard affirme que les dégâts de sangliers sont importants sur Védrières-Saint-Loup.

M. Tabourin demande si la proportion des résidences secondaires est importante sur le secteur, comme on peut le voir sur le Livradois-Forez, et quels peuvent en être les impacts en termes de consommation d'eau. Les élus répondent que presque la moitié des habitations sont des résidences secondaires pour la saison estivale.

M. Vicard évoque la Verrerie de la Margeride, créée dans les années 1760, qui utilisait des ressources locales : bois (chêne et hêtre) et silice. Après la Révolution Française, ces boisements sont devenus essentiellement résineux.

M. Boisserie souligne le fait qu'à l'époque de Colbert, des arbres de la forêt de la Ténézère ont été coupés afin de fournir des mâts pour la batellerie.

M. Hugon rappelle qu'entre la moitié du 19^{ème} siècle et le 20^{ème} siècle, la plupart du territoire était recouvert de vastes landes à moutons.

M. Tabourin demande si le bois-énergie représente un enjeu fort sur le territoire. M. Boisserie indique que les déchets de coupes d'épicéas sont déjà utilisés pour le chauffage au bois. Mme Planchon propose une réflexion sur l'orientation stratégique de la forêt, en prenant en compte l'aspect climatique.

Par ailleurs, il est affirmé que les hêtraies et les pacages d'estives sont de véritables « coupe-feu » sur la forêt de la Margeride.

M. Tabourin propose une gestion des résineux en lien avec les cours d'eau et les zones humides. Mme Tronche rappelle que des problèmes d'ensablements sont constatés, notamment à cause des plantations de résineux.

M. Tabourin demande quelle est l'origine des troupeaux concernés par la coopérative d'estive du Mont Mouchet. Albert Hugon répond que cette estive est réservée aux agriculteurs de la commune de Clavières. Il souligne par ailleurs l'intensification des pratiques sur des terrains de la commune.

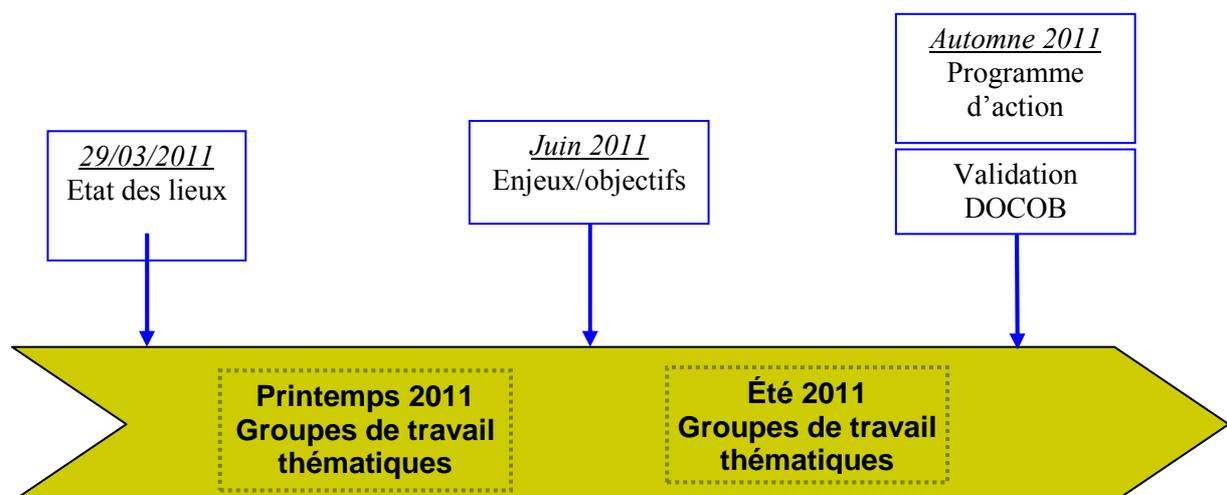
Mme Rousset demande quelles vont être les limites du périmètre final, étant donnée la modification des pratiques sur les landes. M. Olnol répond que le périmètre final n'est pas encore fixé, et qu'il sera discuté dans les différents groupes de travail. M. Bernard ajoute que plusieurs tourbières ont été recensées en dehors du périmètre initial, dans la zone d'étude. Elles pourront être englobées dans le périmètre final.

Mme Rousset demande s'il est pertinent d'intégrer des terrains sur lesquels aujourd'hui, la prairie temporaire a remplacé les landes. M. Tabourin explique que ces terrains, bien que fortement modifiés, pourront être conservés dans un premier temps, sachant qu'ils pourront faire l'objet de restauration par la suite, avec l'opportunité d'outils financiers.

Mme Rousset demande si les mesures seront toujours contractuelles. M. Tabourin répond qu'on se situe bien dans la contractualisation qu'il est possible d'obtenir des aides dans le cadre d'une diminution de la charge animale sur le milieu.

M. Boisserie rappelle qu'il est nécessaire de maintenir la qualité de l'eau.

■ M. Olnol présente le calendrier concernant la poursuite de la démarche :



- M. Hugon dit qu'il est aujourd'hui difficile d'avoir une vision sur le devenir du site et les règles finales. M. Tabourin indique que Natura 2000 a progressé au cours du temps, les mesures sont amenées à évoluer (notamment au niveau forestier), et que la réforme de la PAC sera simplement une étape dans la poursuite de cette politique.

M. Hugon demande quelles sont les modalités d'ajustement du périmètre : enlève-t-on d'un côté la surface que l'on rajoute par ailleurs ? M. Tabourin répond que le périmètre ne se fixe pas de cette manière. Doivent être pris en compte les enjeux écologiques et la fonctionnalité du site (adaptation aux parcelles). Flora Planchon indique qu'il sera important d'intégrer la notion de trames verte et bleue dans la définition du périmètre final.

M. Tabourin relie plusieurs enjeux relevés dans le diagnostic :

- La Margeride est un véritable « château d'eau », avec une qualité à préserver
- Les paysages doivent être maintenus ouverts

Il insiste par ailleurs sur le calendrier de validation du périmètre du site : pour des raisons pratiques, le périmètre devra être validé de manière définitive lors de la validation du Docob.

M. Biron demande si l'on a des données sur la part des propriétaires et des gestionnaires. M. Olnagnol répond qu'aujourd'hui, on n'a pas de données sur le sujet. M. Biron souhaite que cela soit pris en compte, notamment dans l'élaboration des mesures.

M. Hugon remercie l'ensemble des intervenants et clôt la séance.

Finalisation du diagnostic :

- Un document provisoire se trouve sur Internet, en téléchargement à l'adresse suivante :
http://dl.free.fr/bsT5Rg19U/Tome_1_18.04.11.pdf
- Vous pouvez dès à présent, et jusqu'au 29 Avril 2011, adresser au SMAT des observations, compléments ou corrections sur ce Diagnostic. Le document final sera mis en ligne à partir de la semaine 18 (2 au 6 mai).
- Contact :

David OLAGNOL
SMAT du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo
43 300 Langeac

Tél : 04 71 77 28 30

Mail : d.olagnol@haut-allier.com